

---

Lecture des lettres des représentants Godefroy et Morisson, détachés aux papeteries de Courtalin et du Marais, qui annoncent que les mouvements révolutionnaires dans le département de Seine-et-Marne sont apaisés, en annexe de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture des lettres des représentants Godefroy et Morisson, détachés aux papeteries de Courtalin et du Marais, qui annoncent que les mouvements révolutionnaires dans le département de Seine-et-Marne sont apaisés, en annexe de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 232;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37336\\_t1\\_0232\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37336_t1_0232_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS  
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-  
PORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAP-  
PORTER A LA SÉANCE DU 3 NIVOSE  
AN II (LUNDI 23 DÉCEMBRE 1793).**

## I.

LETRES DES REPRÉSENTANTS GODEFROY ET MORISSON, DÉTACHÉS AUX PAPERIES DE COURTALIN ET DU MARAIS, POUR ANNONCER QUE LES MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES QUI SE SONT PRODUITS DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE SONT APAISÉS (1).

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (2).

Les représentants Godefroy et Morisson écrivirent de Meaux que le calme est rétabli dans le département de Seine-et-Marne. Plusieurs détachements de l'armée révolutionnaire sont stationnés dans les lieux où la rébellion s'est manifestée, et des mesures sont prises pour que le libre exercice des cultes ne serve pas de prétexte ou de masque à des mouvements contre-révolutionnaires.

(1) Ces lettres ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 3 nivôse an II; mais la première figure par extrait, dans les comptes rendus publiés par les journaux de l'époque. Nous avons cru devoir insérer les autres, parce qu'elles ont également pour objet la répression des troubles en Seine-et-Marne et parce qu'elles éclairent l'analyse incomplète et fragmentée que les journaux ont donnée de la première.

(2) *Journal de la Montagne* [n° 41 du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 327, col. 2]. D'autre part, le *Mercur universel* [4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 63, col. 2] et le *Journal de Perlet* [n° 458 du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 185] rendent compte de cette lettre de Godefroy et Morisson, dans les termes suivants :

## I.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

*Lettre de Morisson et Godefroy, représentants,  
à Coulommiers, 29 frimaire.*

C'est un plaisir pour nous de vous apprendre que le calme est rétabli dans le département de Seine-et-Marne. Les habitants des districts de Meaux et de La Ferté sont disposés à marcher contre les rebelles : les progrès de la raison et du patriotisme se manifestent; les troupes se sont rassemblées sur la place publique. Nous ne pouvons que nous louer de leur zèle, et l'accolade fraternelle a été donnée à tous les républicains. Si nous restons unis, nous serons invincibles. Salut et vive la République.

## II.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

Le calme est rétabli dans le département de Seine-et-Marne. Morisson, représentant du peuple, écrit que les districts de Meaux et La Ferté-Gaucher sont prêts à marcher contre les rebelles de Coulommiers, dans le cas où ils oseraient reparaitre. Plusieurs communes leur ont apporté des vivres en abondance.

Insertion au *Bulletin*.

## II.

*Le représentant à la papeterie du Marais, en Seine-et-Marne, au Président de la Convention nationale* (1).

« Coulommiers, 28 frimaire an II  
(18 décembre 1793).

« Citoyen collègue,

« La Convention nationale a été instruite des mouvements contre-révolutionnaires qui ont eu lieu dans le département de Seine-et-Marne (2), et qui, existant à la fois dans plus de 50 communes, auraient formé une seconde Vendée, si le remède n'eût pas été aussi prompt que le mal.

« Tout est fini dans ce moment; la liberté triomphe, les patriotes sont contents, et nos ennemis, dans cette partie de la République, réduits encore une fois à l'impuissance de nous nuire.

« Voici le détail des événements dont j'ai été le témoin :

« A peine arrivé à la manufacture du Marais, où je fus obligé d'exercer des actes de rigueur qui me réussirent, il se forma une insurrection générale dont Jouy, commune la plus voisine de la manufacture, était un point principal.

« La nuit du 23 au 24, je fus éveillé à une heure après minuit par l'annonce que le tocsin sonnait dans toutes les communes circonvoisines; je fis prendre des renseignements, et j'appris que la religion était le prétexte de ce mouvement.

« A 7 heures, il se présenta dans la cour de la manufacture une centaine d'hommes armés de fusils, de piques, de fourches et de faux. Au moment où ils entrèrent, j'allai au-devant d'eux, et leur demandai ce qu'ils voulaient; ils me répondirent qu'ils voulaient la religion catholique et qu'il n'y eût plus de Jacobins; qu'ils venaient chercher les ouvriers de la manufacture, et qu'il fallait que je marchasse à leur tête. Je leur parlai froidement le langage des principes et de la raison sur tous les objets de leur demande. Quant à leur dessein de m'emmener avec eux, je leur dis qu'ils pouvaient me massacrer, s'ils le voulaient, mais qu'ils étaient incapables de me faire faire un seul pas contre mon devoir.

« Dans cet instant, il entra une seconde troupe, composée d'environ 500 hommes, armés comme les premiers; ils me dirent également qu'ils voulaient m'emmener avec eux, et qu'il faudrait bien que je marchasse à leur tête. Je leur fis la même réponse qu'aux premiers, et, comme les esprits s'échauffaient, qu'ils m'eurent entouré, je leur dis avec fermeté : « Il n'en est aucun de vous qui soit assez hardi pour mettre la main sur un représentant du peuple; votre vie à tous, vos propriétés en répondent à la nation entière. » Ce discours les étonna, et ils se décidèrent à me laisser.

« Au même instant, je vis au milieu d'une autre troupe le commissaire national et le pro-

(1) *Archives nationales*, AFII, n° 152. Aulard : *Résumé des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 484.

(2) Voy. *Archives parlementaires*, 1<sup>re</sup> série, t. LXXXI, séance du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793), p. 582, col. 2, la lettre de Godefroy.